

AFFAIRE N° 11.

OBJET : Programme 1982 des Logements Très Sociaux

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 13 Août 1981 (Affaire N° 19), vous avez bien voulu approuver le programme 1982 des Logements Très Sociaux suivants :

OPERATIONS :

- LES MURIERS	: au Brûle	: 10 logts ramené à 6	: BERTIN
- LES GOYAVIERS	: au Brûlé	: 6 " " à 4	: BERTIN
- LES COMBAVAS	: à Bois de Nèfles	: 10 " " à 9	: ABADIE
- LES PAMPLEMOUSSES	: à La Bretagne	: 10 " " à 7	: ROMNEY
- LES JAMROSATS	: à La Montagne	: 30 " " à 35	: SATEC
- LES FIGUIERS	: à La Montagne	: 20 " " à 13	: BOCQUEE
- LES GRENADINES	: à Bellepierre	: 45 logements	: GROUPE IV
- LES JAMALACS	: à Sté-Clotilde	: 60 logements	: SOAA
- LES FRAMBOISES	: à St-François	: 30 logements	: GOETZ
- LES ATTES	: à Prima	: 20 logts ramené à 24	: QUENTIN

Dans la majorité des cas, les études de ces opérations sont au stade de l'Avant-Projet Sommaire (APS).

Je vous demande par conséquent :

- 1°) d'approuver les projets présentés ;
- 2°) de m'autoriser à passer des marchés négociés avec les équipes "concepteur-entreprise" agréées par le Concours Régional des modèles de 1979, ou de lancer une procédure d'appel d'offres ;
- 3°) de m'autoriser à lancer des consultations d'entreprises ou des appels d'offres pour la réalisation des VRD correspondants et à passer des marchés avec les entreprises présentant les offres les plus avantageuses.

Je mets la question aux voix

M. CHANE-KUNE lit l'avis des commissions :

"AVIS FAVORABLE. Toutefois, les commissions demandent qu'un examen attentif des projets soit effectué afin de déceler ce qui, en chacun d'eux, pourrait n'être pas très adapté aux besoins des familles."

M. Marc GERARD - J'ai eu l'occasion de remarquer des malfaçons dans les L.T.S. de la cité Hyacinthe. Je voudrais donc savoir quel est l'organisme responsable de ces négligences ?

M. HOARAU - Il est certain que les terrains utilisés dans ce but sont le plus souvent accidentés ou en pente.

M. Marc GERARD - Je propose de créer une commission qui sera chargée plus particulièrement d'aller voir sur place les réalisations de chaque architecte et de pénaliser ceux qui n'auront pas donné satisfaction. Les architectes sont suffisamment nombreux maintenant pour que la commune choisisse les plus qualifiés.

M. CHANE-KUNE - Il serait également souhaitable que soit demandé l'avis de cette commission avant signature des situations.

M. HOARAU - Bien entendu.

* * * * *

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne MM. CHANE-KUNE, ROYER, LEFEVRE, GERARD Marc (et dans les écarts chaque adjoint concerné) pour faire partie de la commission de contrôle, et à la majorité (1 abstention : M. ROYER) le programme 1982 des logements très sociaux.

* * * * *

VC - PT Denis le 23 Mars 1982
P/le Préfet, le Secrétaire général
Signé : Richard Oulhaceux
Pour Copie Certifiée Conforme
P/le Préfet, le chef de P. de l'équie,
Signé : Jacques Vico TP